

FAHRES
FORMATION
par l'Académie Fahres

FAHRES
ACADEMIE &
FAHRES
FORMATION

CATALOGUE DES FORMATIONS ET PRESTATIONS

2023-2024



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Organisme de Formation FAHRES par l'Académie FAHRES
25 Avenue de la Bouterne - Bât 15 - 26600 TAIN L'HERMITAGE
N°SIRET : 794 974 642 00025 - Code APE : 8810B
Enregistré sous le n°84260358726 auprès du préfet
Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'état.

SOMMAIRE

Page 3	●	Mot de bienvenue
Page 4	●	Le concept
Page 5	●	Le public
Page 6	●	Nos missions & valeurs
Page 7	●	Nos prestations
Page 7	— ● — ● — ●	Fahres formation en inter ou intra
Page 9	— ● — ● — ●	Niveau 1 - Développer ses compétences dans l'accompagnement médico-social de l'épilepsie
Page 11	— ● — ● — ●	Niveau 1 - Module en ligne (E-learning). Développer ses connaissances pour mieux accompagner les personnes épileptiques
Page 13	●	Fahres Académie : accompagnement et ingénierie
Page 14	●	Informations pratiques
Page 14	— ● — ● — ●	Vos contacts
Page 14	— ● — ● — ●	Votre équipe
Page 16	— ● — ● — ●	Conditions générales de vente



Fahres lance son Académie de la ressource partagée et de l'intelligence collective

Épilepsie et handicap rare mais aussi les nouvelles compétences support et transverses à notre secteur médico-social

“Nous vous proposons une Académie qui puise sa force dans le travail de réseau et les interactions entre acteurs.”

Cette académie, c'est à la fois :

- **Un organisme de formation spécialisé et certifié Qualiopi (actions de formation) ;**
- **Un espace d'expérimentation et d'ingénierie (prestations d'ingénierie de projets) ;**
- **Un institut multidisciplinaire (appui, conseil, accompagnement sur mesure).**

Pour venir en réponse à une partie des besoins liés aux situations de handicap rares, en termes de ressources et de soutien, des Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares se sont créés. C'est le cas de FAHRES, Centre National de Ressources pour les handicaps rares à composante épilepsie sévère. Depuis 2014 le Centre s'attache à apporter soutien, conseil, sensibilisation et information auprès des familles et des ESMS. Aujourd'hui fort des initiatives engagées et des travaux de recherche conduits, mais aussi face aux nouveaux besoins qui restent sans réponses, le Centre de ressources démultiplie ses moyens d'actions en se dotant d'un nouvel outil dédié notamment aux acteurs du champ de l'épilepsie.

Il s'agit plus concrètement de créer l'organisation apprenante “Académie Fahres” comme la proposition d'un nouvel outil ressource valorisant l'expérience et le savoir-faire de FAHRES et de son maillage de partenaires. Il s'agit donc de valoriser l'expérience de FAHRES pour façonner un objet marqueur de son investissement dans le champ de l'intelligence collective, des connaissances et des approches collaboratives. Un objet ouvert aux collaborations et aux apports de ses partenaires.

Ces ressources sont pertinentes non seulement pour le champ du handicap rare et de l'épilepsie mais aussi pour l'ensemble des nouvelles compétences supports à acquérir comme la capacité à former, à collaborer, à expérimenter, à agir collectivement en mode projet : les compétences que l'on regroupe souvent aujourd'hui sous le terme d'“intelligence collective”.



Une réponse aux besoins du terrain

Lors des différentes rencontres et collaborations engagées par FAHRES avec les établissements spécialisés et partenaires ; ainsi que les familles, aidants, personnes concernées ; des attentes et besoins ont pu être formulés.

Parmi ceux-ci :

- Renforcer la qualité de l'accompagnement ;
- S'inscrire dans des projets collaboratifs ;
- Sortir des formations parfois construites sur un mode très empirique ;
- Accompagner le développement des compétences via de nouveaux formats engageants ;
- Valoriser les compétences.

Notre réponse : le Conseil d'administration de l'association Fahres a décidé de créer une Académie, nouvel établissement secondaire de l'association Fahres ; et son Organisme de formation ; le 27 octobre 2022.

Cet Organisme de formation est géré par l'association Fahres.

Les principales missions de l'Académie sont de :

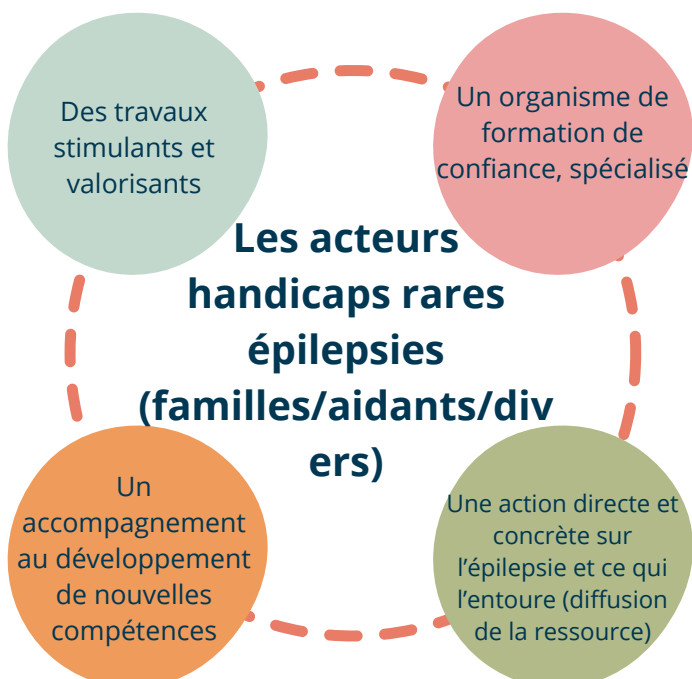
- Proposer, organiser, mettre en œuvre et dispenser toute formation liée à l'accompagnement des personnes épileptiques et ce via le référentiel de compétences que nous avons construit avec les établissements spécialisés épilepsie ;
- Conduire et participer à des actions d'étude et de recherche orientées vers le développement et le renforcement des compétences professionnelles ainsi que des modes d'intervention sociale et de leur adaptation aux besoins de terrain ;
- Répondre aux demandes d'accompagnement de projets des équipes professionnelles, des parents et des aidants ;
- Participer à la veille sociale et à l'innovation par l'animation des réseaux d'acteurs et la proposition d'actions d'expérimentation.

Aujourd'hui nous pouvons repérer plusieurs acteurs de la formation continue (et ce dans diverses régions) qui proposent des parcours et dispositifs intégrés de montées en compétences.

On trouve également dans le domaine de l'intelligence collective ou des compétences collaboratives, des cabinets, agences, prestataires extérieurs, qui développent des solutions. Mais très peu sont en mesure de concevoir et d'accompagner durablement des solutions intégrées et articulées qui prennent en compte la connaissance précise du secteur, les contraintes et les enjeux de l'organisation.

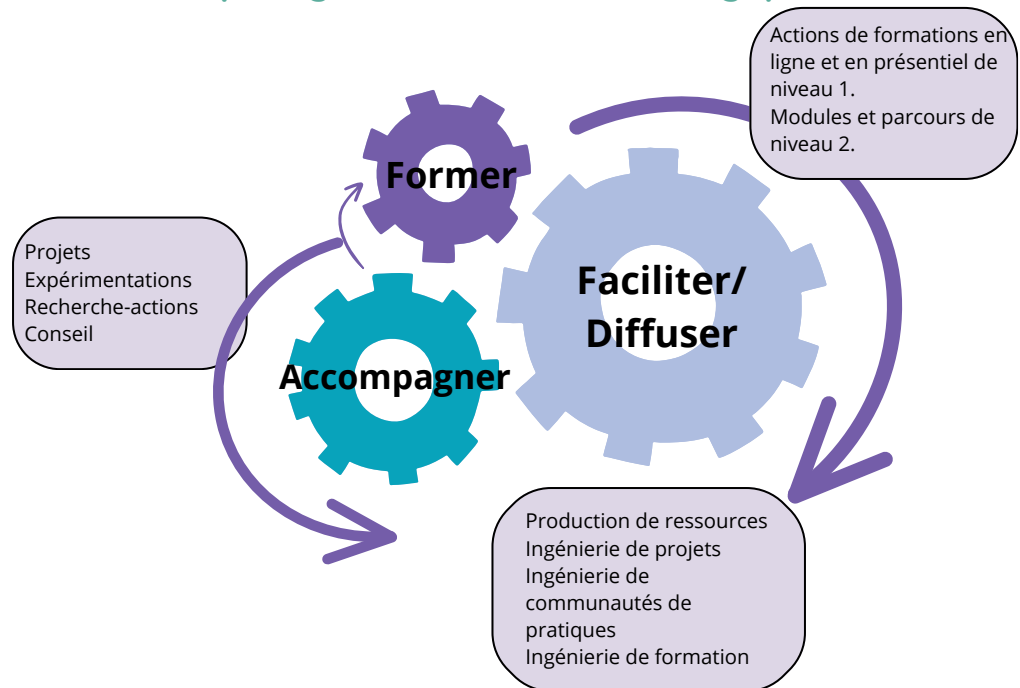
L'Académie émane du Centre National de Ressources et est une réponse directe aux besoins et demandes des partenaires de terrain. Ainsi elle garantit de penser sa proposition dans une appréciation fine et en continue des problématiques des établissements et associations.

Le public



Nos missions & valeurs

Des prestations modulables et complémentaires autour d'un référentiel partagé et de trois axes stratégiques



L'Académie s'attachera à développer progressivement chacun des axes dans une recherche permanente d'efficience et de réponse aux besoins du terrain. Il s'agit aussi de donner une suite concrète aux différentes actions de recherche conduites par Fahres et ses partenaires. En effet, les conclusions des travaux seront des appuis solides pour développer les prestations de l'Académie et les faire évoluer.

Notre mission :

- Proposer, organiser, mettre en œuvre et dispenser toute formation liée à l'accompagnement des personnes épileptiques ;
- Conduire et participer à des actions d'étude et de recherche orientées vers le développement et le renforcement des compétences professionnelles ainsi que des modes d'intervention sociale et de leur adaptation aux besoins de terrain ;
- Répondre aux demandes d'accompagnement de projets des équipes professionnelles, des parents, des aidants ;
- Participer à la veille sociale et l'innovation par l'animation des réseaux d'acteurs et la proposition d'actions d'expérimentation ;
- Accompagner les acteurs agissant dans le domaine du handicap et de l'épilepsie et plus largement du secteur médico-social dans l'acquisition de compétences transverses aidant à mieux s'adapter aux transformations actuelles et à venir.

Notre mission et nos valeurs se traduisent concrètement dans nos réponses :

- Aux besoins et attentes des acteurs du secteur ;
- A la commande sociale ;
- Aux besoins en développements des compétences des professionnels et des établissements.

Au quotidien il s'agira pour nous de :

- Développer une posture active face aux savoirs / "créer un bien commun" ;
- Faciliter l'accès à la ressource auprès des différents publics ;
- Favoriser les apprentissages collaboratifs.



Fahres Formation en inter ou intra

Fahres Formation est un organisme de formation spécialisé dans la formation des secteurs du Médico-social et du Handicap. Il est implanté à Tain l'Hermitage (Drôme), mais il œuvre sur tout le territoire national, incluant les DOM-TOM.

Fahres Formation dispense sur l'ensemble du territoire national des actions formations pour l'adaptation et le renforcement des compétences.

Nos différents axes d'actions :

Formation fondamentale :

Bases théoriques et pratiques sur l'accompagnement des personnes épileptiques

- Module de niveau 1 sur 2 jours, en présentiel ;
- Bloc "Essentiels théoriques" pouvant se faire en distanciel via un module en ligne dédié.

Parcours sur mesure (en développement sur 2024)

- Module de niveau 2, parcours de 4 jours à 1 an et + ;
- Articulation de plusieurs modules et modalités dynamiques ;
- «Accompagnement des situations complexes de handicap épileptique» ;
- «Réfèrent ressource» ;
- «Animateur réseau et communauté».

Vous pourrez accéder à nos fiches détaillées dès 2024. Néanmoins, vous pouvez d'ores et déjà nous contacter pour que nous construisions ensemble votre projet.

Depuis 2 ans déjà nous expérimentons plusieurs parcours intégrés sur mesure. Les retours de ces initiatives étant très positifs nous souhaitons poursuivre la proposition.

Ces parcours sur mesure, et co-construits avec vous, sont des parcours multimodaux mêlant des modules en ligne, des modules en présentiel, de la supervision, des ateliers, des apports de connaissances avec des partenaires experts etc.

Parcours AFEST (en développement sur 2024-2025)

- Principalement en Intra-établissement ou en Inter (mutualisation) ;
- A terme avec l'ambition de pouvoir aussi proposer des formations qualifiantes et/ou certifiantes.

Élaborées "sur mesure" pour répondre au mieux aux besoins des participants et aux exigences des établissements.

Nos principes fondateurs :

- Une écoute active de votre situation ;
- Une identification précise de vos besoins ;
- Une co-construction en mode projet ;
- Une intégration adaptée au sein de votre établissement ;
- Un accès pensé pour l'ensemble de vos professionnels.



L'accompagnement au développement des compétences

Notre connaissance du secteur médico-social ainsi que notre expertise dans le domaine de l'épilepsie nous permettent de comprendre précisément vos problématiques et de construire avec vous de nouvelles stratégies de développement des compétences de vos équipes.

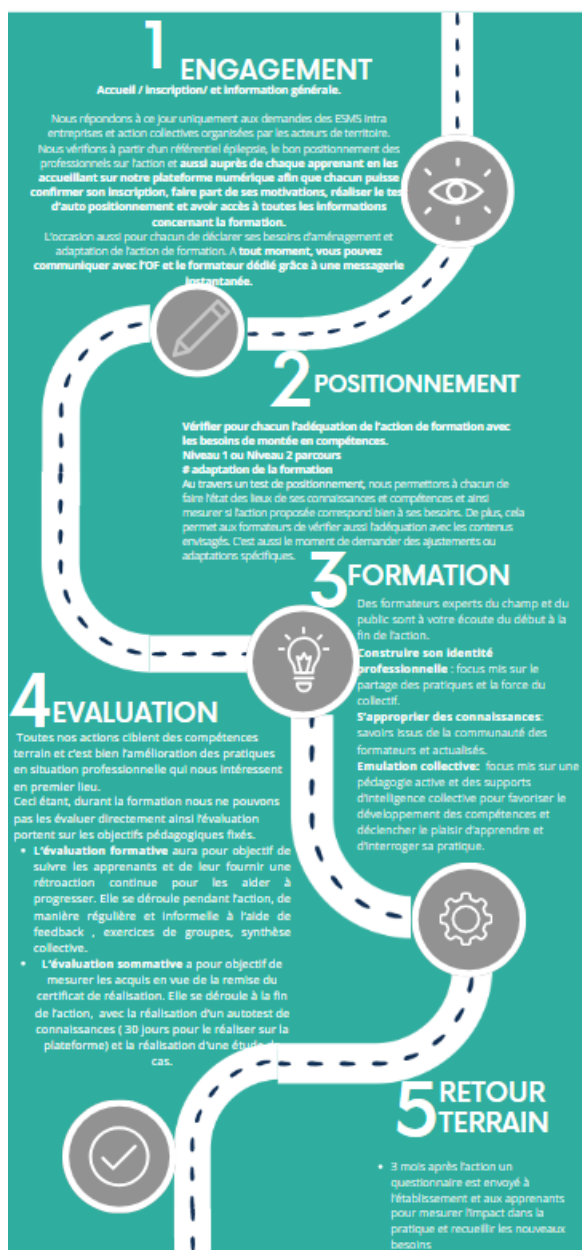
Le fait d'expérimenter plusieurs actions innovantes avec des établissements pilotes nous permet d'ajuster notre accompagnement et nos propositions au plus proche de vos réalités de terrain ainsi que de vos leviers et contraintes.



Cliquez sur l'image pour zoomer



PARCOURS APPRENANT



Développer ses compétences dans l'accompagnement médico-social des personnes épileptiques

Niveau 1 - Module de 2 jours en présentiel

“Montée en compétences et partage entre pairs”

Objectif général

L'accompagnement d'une personne souffrant d'épilepsie requiert souvent une expertise très spécifique (imprévisibilité et variabilité des crises d'épilepsie, singularité des combinaisons de déficiences). Cet accompagnement peut se révéler particulièrement complexe lorsque les troubles cognitifs et psychopathologiques sont combinés avec l'épilepsie. Face à ces situations typiques et critiques rencontrées, et la diversité de ces dernières, les professionnels des établissements médico-sociaux, les proches aidants et les familles expérimentent au quotidien des stratégies originales, conçoivent des outils innovants, développent des savoir-faire efficaces.

« Cette approche de la singularité demande à dépasser les savoirs disciplinaires caractérisant des métiers et ne consiste pas en une compilation de savoirs par types de déficience. C'est une approche où les savoirs sont constamment « reconfigurés » en s'appuyant sur des va-et-vient permanents dans l'engagement de la relation entre : hypothèses, propositions, négociations d'activités. » Rapport CNSA 2016 »

Afin de transmettre ces savoirs et expertises du quotidien incontournables dans l'amélioration de l'accompagnement des personnes, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des professionnels en leur permettant de :

- Acquérir des connaissances solides sur l'épilepsie ;
- Mieux comprendre le handicap généré par cette maladie sur la personne et pour son entourage ;
- Appréhender les moyens de compensation permettant de construire un accompagnement adapté et d'étayer le projet individualisé de la personne ;
- Créer un socle commun de référence entre les professionnels de l'association.

Pour répondre à ces besoins qui traduisent les enjeux actuels du secteur médico-social, il est proposé une formation continue de 2 jours en présentiel.

Objectifs pédagogiques

Il s'agit durant cette formation de permettre aux participants de :

- S'actualiser en équipe autour d'un socle commun ;
- Formaliser sa pratique et mieux comprendre les problématiques de terrain ;
- Développer ses compétences en analyse d'équipe pluridisciplinaire ;
- Capitaliser les ressources et adapter l'accompagnement.

Compétences évaluées

- Capacité à s'approprier les outils et méthodes ;
- Capacité à se projeter dans la pratique et transposer les connaissances ;
- Capacité à formaliser son expérience et la partager ;
- Capacité à réutiliser le vocabulaire et les références propres à l'épilepsie.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

Pré-requis

Être ou avoir été en situation d'accompagnement d'une personne épileptique (enfant ou adulte).

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence ;
- Mises en situation ;
- Quizz et tests de connaissances ;
- Exercices pratiques et étude de cas situationnelle ;
- Questionnaire écrit d'auto-évaluation et de satisfaction ;
- Certificat de réalisation de l'action de formation “Développer ses compétences dans l'accompagnement médico-social des personnes épileptiques”.

Public concerné

Tout professionnel des établissements et services médico-sociaux, sociaux et de santé ayant besoin de développer et renforcer des compétences pratiques et techniques pour l'accompagnement de proximité des personnes épileptiques.

Formation intra

- 🕒 2 jours - 14h
Présentiel dans votre établissement
- 📍 **Lieu à déterminer**
- 💰 1200€ TTC /jour soit 2400€ pour 2 jours. Pour un groupe de 20 personnes max, 200€ net/participant
- 👥 8 pers min. 20 personnes max.

Niveau indicatif de formation

Niveau 1 du référentiel FAHRES
Niveau 6

Délai d'accès

Mise en œuvre réalisée sur demande

Accessibilité

L'établissement met à disposition le matériel et la salle +
Adaptation sur demande pour les professionnels en situation de handicap

Contact

Charlène BEDEL
Responsable formation
formation@fahres.fr

Dates

A déterminer avec le demandeur à réception du devis et de l'offre signée

Référence

REF PRO-100

Date version

03/10/2023

Demandeur

A renseigner pour chaque demande

Intervenant(e)(s)

Formateurs intervenants Fahres 9

Journée 1

S'actualiser et s'aligner en équipe

9h - 17h

Séquence 1 : Acquérir le socle de référence commun

- Se connaître et se reconnaître au sein du groupe (identification des profils, motivations et expériences de chacun, état des lieux partagé) ;
- Identifier les enjeux actuels entourant l'épilepsie ;
- Identifier les situations typiques et critiques appelant particulièrement à la mobilisation des savoirs ;
- Acquérir les compétences socles en épilepsie (4 chapitres : les essentiels théoriques - la gestion des crises - l'observation et l'évaluation des manifestations épileptiques - l'adaptation de l'accompagnement).

Séquence 2 : Formaliser sa pratique

- Savoir s'auto-évaluer ;
- Formaliser des besoins et attentes ;
- Partager et mutualiser entre professionnels ;
- Formuler des problématiques de travail.

Journée 2

Se projeter ensemble dans la pratique

9h - 17h

Séquence 1 : Développer ses compétences et une analyse réflexive

- Anticiper et accompagner les changements dans l'accompagnement (savoir changer d'approche éducative, décrire une situation dans un langage commun, être capable de construire des outils d'analyses et d'observations, d'anticiper et planifier en équipe les actions, définir les priorités)
- Mieux comprendre les troubles associés (formaliser en équipe une proposition éducative adaptée)
- Savoir communiquer avec la personne, la famille (savoir récolter l'expertise d'usage, les savoirs d'expérience, inclure la famille dans la stratégie collective d'intervention)

Séquence 2 : Capitaliser les ressources en fonction de sa pratique et de sa fonction

Exposition et panorama des ressources capitalisées : participation souhaitée de l'encadrement

MODALITÉS DIDACTIQUES

- Apports notionnels alternant avec des temps de parole, d'échanges et d'analyse des situations amenées par les participants ;
- Apports méthodologiques : présentations et démonstrations d'outils et méthodes ;
- Mise en pratique et expérimentation : organisation d'espaces et échanges de travail collectif - relevé de conclusions ;
- Étude de cas et travaux de groupe ;
- Tests de connaissances.

Organisme de Formation FAHRES par l'Académie FAHRES

Siège : 25 Avenue de la Bouterne - Bât 15 - 26600 TAIN L'HERMITAGE/ N°SIRET : 794 974 642 00025 - Code APE : 8810B
formation@fahres.fr - <http://fahres-academie.org>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260358726 auprès de la Préfecture Auvergne Rhône-Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Objectif général

L'accompagnement d'une personne souffrant d'épilepsie requiert souvent une expertise très spécifique (imprévisibilité et variabilité des crises d'épilepsie, singularité des combinaisons de déficiences). Cet accompagnement peut se révéler particulièrement complexe lorsque les troubles cognitifs et psychopathologiques sont combinés avec l'épilepsie. Face à ces situations typiques et critiques rencontrées, et la diversité de ces dernières, les professionnels des établissements médico-sociaux, les proches aidants et les familles expérimentent au quotidien des stratégies originales, conçoivent des outils innovants, développent des savoir-faire efficaces.

« Cette approche de la singularité demande à dépasser les savoirs disciplinaires caractérisant des métiers et ne consiste pas en une compilation de savoirs par types de déficience. C'est une approche où les savoirs sont constamment « reconfigurés » en s'appuyant sur des va-et-vient permanents dans l'engagement de la relation entre : hypothèses, propositions, négociations d'activités. » Rapport CNSA 2016 »

Afin de transmettre ces savoirs et expertises du quotidien incontournables dans l'amélioration de l'accompagnement des personnes, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des professionnels en leur permettant de :

- Acquérir des connaissances solides sur l'épilepsie ;
- Mieux comprendre le handicap généré par cette maladie sur la personne et pour son entourage ;
- Appréhender les moyens de compensation permettant de construire un accompagnement adapté et d'étayer le projet individualisé de la personne ;
- Créer un socle commun de référence entre les professionnels de l'association.

Pour répondre à ces besoins qui traduisent les enjeux actuels du secteur médico-social, il est proposé une formation continue de 2 jours en présentiel.

En fonction des compétences déjà développées par l'équipe et les moyens de développement des compétences mise en œuvre au sein de l'établissement la partie “essentiels théoriques” peut se faire en ligne. Elle est accessible via la plateforme Fahres Lab.

Ce module en ligne est découpé en **4 chapitres** qui reprennent les **9 compétences** ciblées par le référentiel sur le niveau 1 pour permettre aux apprenants d'adapter progressivement leur accompagnement grâce à une batterie de connaissances et d'outils mis à disposition.

Pour déployer ce module il est demandé aux ESMS de prévoir un temps de connexion sur 2 à 3 mois de 6h en continu ou discontinu (tranches de 2h00) et d'organiser des groupes d'apprenants pour favoriser le partage entre pairs.

Ce temps de connexion est un réel temps de formation enregistré en tant que tel au sein de votre ESMS.

Au terme du module de 6h, un atelier collectif de 1h, en visio, est proposé aux apprenants afin de faire le point sur les apports du module en ligne, se projeter sur la mise en situation de travail et réaliser le bilan pédagogique de manière collective.

Ce module propose une progression via des apports notionnels, des ateliers réflexifs et pratiques, ayant pour finalité de permettre aux professionnels de terrain, de mieux comprendre comment la confrontation à des situations de prise en charge des personnes épileptiques permet la construction d'une expertise et d'une culture partagée.

Objectifs pédagogiques

Il s'agit durant cette formation de permettre aux participants de :

- S'actualiser en équipe autour d'un socle commun ;
- Capitaliser les ressources pour adapter l'accompagnement ;
- Identifier et s'enrichir des différentes pratiques dans le champ de l'épilepsie ;
- Acquérir de nouvelles connaissances et compétences théoriques.

Compétences évaluées

- Capacité à s'approprier les nouvelles connaissances
- Capacité à se projeter dans la pratique et transposer les connaissances
- Capacité à réutiliser le vocabulaire et les références propres à l'épilepsie

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

Public concerné

Tout professionnel des établissements et services médico-sociaux, sociaux et de santé ayant besoin de développer et renforcer des compétences pratiques et techniques pour l'accompagnement de proximité des personnes épileptiques.

Formation distanciel

🕒 Module de 6h de connexion sur 2 mois + 1h de connexion en visio

💰 89€ TTC /apprenant, soit 1780€ pour un groupe de 20 personnes (Tarif hors frais de suivi et d'animation)

👥 Effectif non limité

Niveau indicatif de formation

Niveau 1 du référentiel FAHRES
Niveau 6

Délai d'accès

Mise en œuvre réalisée sur demande

Accessibilité

L'établissement met à disposition le matériel informatique nécessaire à la connexion de chaque apprenant + Adaptation sur demande pour les professionnels en situation de handicap.

Contact

Charlène BEDEL
Responsable formation
formation@fahres.fr

Dates

A déterminer avec le demandeur à réception du devis et de l'offre signée

Référence

REF PRO-200

Date version

24/11/2023

Demandeur

A renseigner pour chaque demande

Pré-requis apprenant

Être ou avoir été en situation d'accompagnement d'une personne épileptique (enfant ou adulte).

Pré-requis établissement

Disposer de moyens internes (ordinateurs, salle de travail, connexion internet) + avoir la capacité d'organiser des groupes de travail et de donner suite à ce module pour favoriser l'apprentissage en situation.

Ce module correspond à l'établissement dont les professionnels ont déjà acquis plusieurs compétences du référentiel qui souhaitent un temps de partage et d'actualisation au sein de l'équipe sur les essentiels théoriques ou encore donner rapidement accès aux ressources essentielles aux primo-arrivants.

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence ;
- Questionnaire écrit d'auto-évaluation et de satisfaction ;
- Exercices d'application tout au long du parcours ;
- Formulaire d'évaluation de la formation ;
- Certificat de réalisation de l'action de formation « Développer ses compétences dans l'accompagnement médico-social des personnes épileptiques » ;
- Un formateur dédié tout au long de l'ouverture du module via la plateforme de formation et la messagerie instantanée.

PROGRAMME DU MODULE EN LIGNE

Chapitre 1 : Connaître les essentiels théoriques sur l'épilepsie et acquérir des connaissances socles

- Comprendre les différentes formes de manifestation clinique de l'épilepsie pour mieux réagir ;
- Être capable de définir l'épilepsie et ses causes.

Chapitre 2 : Gérer les crises d'épilepsie

- Identifier les signes possibles avant coureurs de la crise et les facteurs déclenchants en vue d'une amélioration de la vigilance individuelle et collective ;
- Mesurer la gravité des crises en vue d'agir au bon moment et avec les bons protocoles ;
- Savoir effectuer les premiers gestes et identifier les moyens de prévention en vue de gérer et d'éviter les incidents et risques physiques ;
- Aménager l'environnement de proximité et être contenant pendant la crise, y compris la nuit, en vue de sécuriser la personne épileptique et l'entourage.

Chapitre 3 : Reconnaître les manifestations de l'épilepsie

- Développer son habileté à identifier les types de crises enfants et adultes en vue d'apprécier les différents tableaux cliniques et d'adapter son positionnement avec la personne et ses gestes ;
- Être capable de distinguer ce qui peut relever des effets secondaires des traitements en vue de mieux distinguer les troubles rencontrés au quotidien ;
- Être capable d'observer et renseigner une crise et être capable de retranscrire ses observations à l'équipe en vue d'une meilleure transmission en équipe et d'une utilisation plus efficiente des outils disponibles dans l'ESMS.

Chapitre 4 : Savoir adapter son accompagnement de la personne épileptique

- Savoir renseigner la situation de handicap épileptique sur le volet de la vie sociale et des apprentissages en vue d'effectuer la nuance entre personne épileptique et situation de handicap épileptique et d'identifier l'impact du handicap épileptique sur le volet de la vie sociale et des apprentissages ;
- Commencer à prendre en compte les troubles associés (cognitifs, psychologiques, psychiatriques, sensoriels, physiques) et les troubles du comportement en vue de mieux accompagner les personnes concernées.

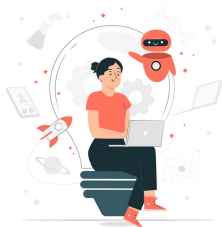
Modalités didactiques

- Apports notionnels sous forme de vidéos et de témoignages audio ;
- Storytelling via des persona./ exercices d'application/ supports autoréflexifs.

Organisme de Formation FAHRES par l'Académie FAHRES

Siège : 25 Avenue de la Bouterne - Bât 15 - 26600 TAIN L'HERMITAGE/ N°SIRET : 794 974 642 00025 - Code APE : 8810B
formation@fahres.fr - <http://fahres-academie.org>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260358726 auprès de la Préfecture Auvergne Rhône-Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Fahres Académie : accompagnement et ingénierie

De par l'ouverture qu'elle propose tant en termes d'actions que d'acteurs, l'Académie telle qu'entrevue par FAHRES se veut innovante dans son approche.

En effet cette Académie, telle qu'énoncée dans ses principes fondateurs, se veut plurielle.

- Elle n'est pas seulement un organisme de formation ;
- Elle n'est pas seulement une communauté de pratique ;
- Elle n'est pas un laboratoire de recherche ;
- Elle n'est pas un seul lieu physique.

Mais, en fonction des besoins, elle peut rassembler ces différentes entités et surtout les articuler. L'Académie est avant tout un espace de projets et de collaboration au service de l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des personnes. De ce fait elle est au service de l'innovation de vos établissements. Via celle-ci l'idée est de faire grandir une communauté apprenante au service de la capitalisation des connaissances, la formalisation de celles-ci et leur diffusion.

Les axes d'actions proposés par l' Académie et complémentaires à la formation :

ANIMER ET ACCOMPAGNER

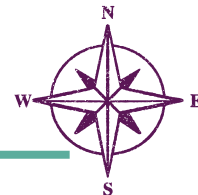
Prestations de conseil et d'animation soit :

- Lancement de recherche action et expérimentation ;
- Animation de communautés de pratiques ;
- Animation de journées d'études, colloques, théâtre participatif.

FACILITER ET DIFFUSER

Prestations d'ingénierie soit :

- Ingénierie AFEST (perspective 2024-2025) ;
- Ingénierie de déploiement des fonctions ressources : parcours dédié ;
- Ingénierie de lancement d'une communauté de pratiques : parcours, outils, méthodes, médias.



Vos contacts

<p>Secrétariat</p> <p>Tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h</p> <p> 09 69 36 86 46</p>	<p>Demande de formation, organisation et suivi général</p> <p>Assistante ou Charlène Bedel</p> <p> 09 69 36 86 46 ou 06 19 98 29 23</p> <p> formation@fahres.fr</p>	<p>Demande d'adaptation et d'aménagement de la formation</p> <p>Stéphanie Gastoud</p> <p> 09 69 36 86 46</p> <p> formation@fahres.fr</p>
--	--	---



Visitez notre site Internet



Remplir une demande de formation en ligne

Votre équipe

Fahres Formation s'entoure de formateurs-experts possédant une expérience significative de terrain auprès des équipes de professionnels du médico-social et d'une expertise technique et pratique dans l'accompagnement de proximité des personnes en situation de handicap.

L'équipe administrative

Demande de formation, organisation et suivi général



Charlène Bedel

Gestionnaire de l'organisme de formation

Elle accueille toute demande liée à l'OF, seconde l'assistante et développe à vos côtés les actions et ingénieries dédiées.



Stéphanie Gastoud

Chargée de la qualité, référente handicap et référente des ressources documentaires

Elle est votre interlocutrice sur tous les questions d'adaptation et aménagement de la formation.



Fanny Trauchessec

Chargée de formation & assistante

Secondant et travaillant en binôme avec la responsable de l'organisme de formation, l'assistante chargée de formation vous suit de la demande jusqu'à la mise en œuvre et la clôture de l'action de formation.

Les formateurs internes

Les formateurs internes sont associés à l'action de formation dès l'analyse des besoins et participent aux différentes réunions de cadrage. Le jour J ils sont à l'écoute de toutes vos demandes et réalisent bilan et évaluation à vos côtés.

Ils sont par ailleurs référents et coordinateurs handicap rare au sein du CNRHR Fahres et ils viennent aussi des établissements spécialisés et des partenaires dans plusieurs régions de France (dix formateurs).



Sylvia Castellar

Formatrice interne



François Rafier

Formateur interne



Virginia Philippe

Formatrice interne



[Consultez la CVthèque](#)

Des actions adaptées aux personnes en situation de handicap

Fahres Formation mobilise ses collaborateurs et ses outils pour adapter les moyens de la formation et ainsi accueillir, accompagner et former au mieux les publics en situation de handicap.



Une référente handicap est identifiée au sein de l'organisme de formation.

Stéphanie Gastoud est joignable par téléphone au 04.75.09.10.29 ou par mail à formation@fahres.fr

La démarche Qualité au cœur de nos actions

Fahres Formation est certifié Qualiopi. Ce certificat atteste que Fahres est certifié selon le Référentiel National Qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001 - Programme de certification des prestataires concourant au développement des compétences applicable, et ceci pour les activités de formation (L.6313-1-1°).

En qualité d'organisme de formation reconnu et engagé, Fahres Formation déploie toutes les ressources nécessaires pour assurer un service de haute qualité.



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Conditions générales de vente

Article 1 / Préambule :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de formation et offres de services dispensées par l'Organisme de Formation FAHRES.

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relatif à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

L'Organisme de Formation FAHRES se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment, par publication d'une nouvelle version sur son site internet www.fahres-academie.org. Les CGV applicables alors seront celles étant en vigueur à la date du paiement de la facture (ou du premier paiement en cas de paiements multiples).

Article 2 / Modalités d'Inscription :

L'inscription doit se faire sous forme d'un devis signé à adresser par mail à l'adresse formation@fahres.fr. Le devis doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre établissement, du signataire et adresse de facturation si différente.
- Nom et prénom du ou des stagiaires (si connus au moment de la signature du devis) - Intitulé de la formation
- Date(s) de la formation (si connue au moment de la signature du devis)
- Montant de la commande HT et TTC (organisme de formation non soumis à TVA)

Article 3 / Convention de formation :

L'Organisme de Formation FAHRES est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Nos conventions de formation vous seront adressées et devront nous être retournées datées, signées et tamponnées avec la mention Lu et approuvé.

La Convention précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Article 4 / Convocation :

Dès réception du devis signé, l'inscription est enregistrée.

Si la formation se déroule dans un local sélectionné par notre organisme, une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires à minima 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage.

Si formation dans vos locaux d'établissement, une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires à minima 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage par l'intermédiaire de la personne référente de l'entreprise. L'Organisme de Formation FAHRES ne peut être tenu responsable en cas de convocations non transmises en interne par le service formation.

Article 5 / Annulation :

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit. L'Organisme de Formation FAHRES se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours, de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins 7 jours calendaires avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées.

En cas de non-retour des éléments nécessaires à l'organisation de la formation avant la date de rétractation sans frais (Questionnaire des besoins et auto positionnement de chaque apprenant), l'Organisme de Formation FAHRES se réserve le droit d'annuler la formation qui restera due par le client.

En cas d'annulation de la formation par le client, l'organisme de formation FAHRES se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de l'action de formation : aucun frais d'annulation ;
- Si l'annulation intervient entre 30 jours et 5 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix de la formation ;
- Si l'annulation intervient moins de 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 75 % du prix de la formation.

Dans certains cas et après entente préalable, la formation peut être reportée sans frais d'annulation

Il est rappelé que cette pénalité contractuelle ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une dépense de formation professionnelle pouvant être prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Article 6 / Supports de cours :

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Le client s'engage à exiger de ses salariés, stagiaires de la formation professionnelle, qu'ils ne procèdent à aucune exploitation commerciale, aucune reproduction et aucune communication à des tiers, sous quelque forme que ce soit, des documents et supports pédagogiques qui leur seront remis lors de l'exécution de l'action de formation professionnelle objet de la présente convention.

Le client s'engage également à ne faire lui-même aucune exploitation commerciale, aucune reproduction et aucune communication à des tiers, sous quelque forme que ce soit, des documents et supports pédagogiques qui lui seront remis lors de l'exécution de l'action de formation professionnelle objet de la présente convention. Il est rappelé que l'ensemble des documents remis à l'occasion de l'exécution de l'action de formation professionnelle sont des œuvres originales dont l'organisme de formation FAHRES est détenteur des cessions de droit de ses intervenants.

Ces œuvres sont protégées par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'organisme de formation FAHRES se réserve le droit d'engager toute action utile aux fins de faire cesser tout trouble illicite et engager la responsabilité du client en cas de violation des obligations visées aux alinéas précédents.

Article 7 / Paiement :

Nos prix sont établis hors taxes et ne sont pas soumis à TVA.

Article 8 / Conditions de règlement :

Le client ou les éventuels financeurs s'engage(nt) à procéder au règlement de la facture dans un délai de 45 jours à réception de chaque facture, payable par virement.

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient:

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, – de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 9 / Délais de paiement :

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de retard selon un taux d'intérêt correspondant au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points. Le débiteur professionnel des sommes dues à l'organisme de formation FAHRES qui ne seraient pas réglées à bonne date est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Article 10 / Responsabilité :

L'Organisme de Formation FAHRES ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 11 / Attribution de compétences :

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Valence est seul compétent. La signature du devis entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 12 / Protection des données personnelles :

Dans le cadre de la réalisation des formations, l'Organisme de Formation FAHRES est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des tiers (prestataires, soustraitants...) pour le strict besoin des formations. En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rétractation, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'Organisme de Formation FAHRES ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer l'Organisme de Formation FAHRES, en écrivant à l'adresse suivante : Organisme de Formation FAHRES, 25 Avenue de la Bouterne – Bât 15 – 26600 TAIN L'HERMITAGE.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'Organisme de Formation FAHRES s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, l'Organisme de Formation FAHRES s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ; - Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive. Le représentant du client signataire de la présente convention est également informé de ce qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
- En cas de sous-traitance, l'Organisme de Formation FAHRES se porte fort du respect par ses soustraitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

L'organisme de formation tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs ci avant rappelés, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion, et l'exécution du présent contrat.

Les coordonnées du responsable de ce traitement sont les suivantes : Aymeric AUDIAU, Directeur, aymeric.audiau@fahres.fr , 04 75 09 10 29 (standard FAHRES).

Les données à caractères personnel seront adressées aux formateurs intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, et aux autorités de contrôle, dument habilitées par les dispositions légales et règlementaires en vigueur.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le représentant de l'Entité commanditaire signataire de la présente convention est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

NOTES

